



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 62/22 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL « MARCEL PAGNOL » A L'ASSOCIATION « LE THEATRE DES ATELIERS DE SALON »

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu l'organisation de spectacles présentés par l'Association « Le Théâtre des Ateliers de Salon » dans le cadre du Téléthon,

DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition d'une partie du Centre Sportif et Culturel « Marcel Pagnol » avec notamment la Salle des Fêtes, les Loges, le Hall d'Entrée, établie entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et Monsieur Guillaume DEFLOU-CARON, président de l'Association.

DIT que la présente convention est conclue pour le 2 décembre 2022, de 15h00 à 22h00.

DIT que la Commune règlera les frais relatifs à la rémunération du régisseur technique. Ceux-ci seront remboursés à la Commune, en totalité, par le prestataire.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 15 décembre 2022

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le 26/12/2022

Et de la publication ou notification le 26/12/2022